

tes. Les taux de l'Alliance sont à peu près les mêmes que ceux exigés par les compagnies d'assurance pour l'émanation d'une police vie entière, et cependant, nous accordons, en plus du montant payable à la mort, des bénéfices en cas de maladies; bénéfices que les sociétés à fonds social n'accordent qu'à des taux exorbitants. Cette différence de taux pour les mêmes avantages provient de ce que les dépenses des sociétés mutuelles sont beaucoup moindre que celle des compagnies d'assurance, et pour ne vous citer qu'un exemple, on m'a certifié que le Président de la "Travellers" compagnie d'assurance contre les accidents, reçoit annuellement comme honoraires pour les services rendus dans sa charge de président, la modique somme de \$50,000.00; les salaires des employés subalternes sont en proportion.

Ce qui fait la puissance des compagnies d'assurance ce sont les annonces et les nombreux agents qu'elles ont à leurs services, agents qui travaillent continuellement à faire de nouvelles adhésions, et c'est par ce moyen qu'elles arrivent à augmenter le nombre des porteurs de polices, car si ces compagnies s'en rapportaient seulement au zèle et au dévouement de leurs assurés, il est certain que beaucoup d'entre-elles se verraient forcées de suspendre leurs opérations.

Si toutes nos sociétés nationales de bienfaisance avaient compris plus tôt les avantages de ce système, il n'y a aucun doute que nous n'aurions pas à constater la défaillance de quelques-unes d'entre-elles, mais au contraire, nous les verrions toutes de plus en plus florissantes.

De ce côté, comme de tout autre, d'ailleurs, l'Alliance Nationale n'a rien à craindre, car le bureau exécutif, qui ne dort pas à la besogne, semble si bien avoir compris ce point important, qu'il s'est assuré les services d'un organisateur qui va de cercle en cercle réveiller le zèle des membres et qui pêche d'exemple en leur aidant à solliciter de nouveaux confrères. Le Cercle Jeanne d'Arc, appelé à juste titre le *Benjamin* des cercles de l'Alliance Nationale, n'a pas voulu attendre la visite de cette auxiliaire pour se mettre au travail...

Le terrain que nous avons à travailler est bien préparé. Le Cercle Jeanne d'Arc y a jeté une semence qui sera certainement fructueuse, si tous ses membres travaillent aussi énergiquement à la récolte qu'ils ont péiné à la semence. Le temps de la moisson est arrivé et il ne reste plus qu'à bien profiter de la bonne saison pour non-seulement conserver notre bannière mais faire du Cercle Jeanne d'Arc un des plus beaux cercles de notre grande ville de Montréal. Nous avons ici tous les éléments nécessaires pour arriver à un pareil but et si, comme nous avons lieu de le croire, tous les membres veulent y mettre un peu de bonne volonté, le succès est certain. On ne conçoit pas toujours le travail que l'on peut faire; tout dépend du zèle et du dévouement qu'on y met. Voyez un peu, le Cercle Jeanne d'Arc compte environ 150 membres en règle; de tous ces membres, en réfléchissant bien, en est-il un parmi eux qui n'a pas un frère, un parent, un ami ou au moins une connaissance qu'il ne pourrait faire entrer dans nos rangs? Assurément, non! Et voilà déjà que par ce seul stratagème nous redoublons notre chiffre: de 150 nous comptons 300 membres. Ce chiffre, quoique bien beau, pourrait être dépassé, et c'est là, j'ose le dire, notre légitime ambition. Si tous les membres, en général, peuvent au moins initier un nouveau confrère, beaucoup peuvent faire plus. Je veux parler de ceux qui ont beaucoup d'amis et de connaissances, et aussi de ceux qui travaillent dans des magasins ou ateliers ou il y a plusieurs employés.

Je suis persuadé que si ces membres voulaient se donner la peine de faire une propagande active, ils seraient eux-mêmes surpris du résultat de leur travail. Vous avez un ami, une connaissance ou un camarade avec qui vous avez souvent occasion de causer, rien n'est plus facile pour vous de causer d'association de bienfaisance (ce sujet de conversation est aujourd'hui fort à la mode) et tout en causant, vous pouvez constater si votre interlocuteur fait déjà partie de quelques-unes de ces associations. Si non, vous lui exposerez tous les avantages qu'un membre de l'Alliance peut en tirer si le malheur le cloue au lit par une longue maladie, souvent ruineuse pour un ouvrier qui n'a que son salaire pour assurer son existence. Sur ce point vous pouvez affirmer à la personne que vous sollicitez que le Cercle Jeanne d'Arc offre de bonnes sécurités, car depuis son existence il n'a pas encore touché au capital, assez rondet, de la classe des malades, l'intérêt seul du capital ayant suffi à pourvoir à ses membres malades. Puis, à la mort, n'est-ce pas une douce consolation pour le sociétaire de savoir que, n'étant plus là pour pourvoir au besoin des siens, il leur laisse, non pas une fortune, mais au moins de quoi parer au désastre causé par sa mort. Cependant, il y a une certaine classe de gens pour qui il faut des raisons qui les touchent plus particulièrement: les célibataires par exemple. La majorité de ces gens se figurent que le montant payable à la mort n'est d'aucun intérêt pour eux et souvent nous leur entendons répondre à nos instances: "Bah! à quoi bon me priver de moi-même pour payer une société qui profitera plus aux étrangers qu'à moi-même. J'ai une bonne santé et quand je mourrai, eh bien! après moi, la fin du monde." Ce raisonnement est faux et il ne faut pas se décourager quand on nous le fait. Au contraire, il faut insister davantage, parce que c'est surtout aux célibataires sans parents que le montant payable à la mort est souvent d'une grande utilité. En effet, s'ils n'ont pas de proches assez chers à qui ils pourraient laisser quelque argent pour les indemniser des sacrifices imposés par la maladie et la mort, il est certain que quand arrivera ce moment suprême, où l'homme a tant besoin de soins et de consolations, ils seront fort en peine de trouver des gens qui leur prodigueront tous les soins que nécessite toujours cette triste situation. Tandis que le célibataire qui fera partie d'une bonne société de bienfaisance, n'a pas à craindre ce moment-là, quant à ce qui concerne le côté pécuniaire, car outre les sympathies de ses confrères, il aura pour rémunérer ceux qui prendront soin de lui le montant que la société accorde au décès de chacun de ses membres. Voilà, les deux principaux arguments qui, lorsqu'ils sont bien exposés, aident beaucoup le solliciteur, mais cela ne suffit pas toujours et il faut alors avoir recours à d'autres arguments plus ou moins importants, suivant le cas, et quelquefois le moindre petit détail décide notre homme. Donc, il ne faut jamais abandonner son sujet sans avoir épuisé tous les arguments que nous pouvons faire valoir.

J'avais pour mission de vous faire connaître plusieurs raisons à donner en faveur de notre belle société; mais le cercle a cru agir plus sagement en faisant imprimer une circulaire qui sera adressée à chacun, et que celui-ci pourra consulter et étudier à sa guise. Permettez-moi, cependant, de vous énumérer quelques-uns des items contenus dans cette circulaire afin de faire un bon travail et de ne pas perdre inutilement votre temps. Tout membre d'une société n'ignore pas qu'il est de son propre intérêt d'augmenter le nombre de ses confrères et afin de ne jamais perdre l'occasion de